

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2025

Ordre du jour :

1. 8511 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre
 - Désignation d'un Rapporteur
 - Présentation du projet de loi et de l'amendement gouvernemental
 - Examen de l'avis et de l'avis complémentaire du Conseil d'État
 - Examen des autres avis

2. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Luc Emering, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Michel Lemaire, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Tom Uri, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Philippe Weyrich, du groupe parlementaire CSV

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Donnersbach, Mme Françoise Kemp

*

Présidence : M. Paul Galles, Président de la Commission

*

1. **8511 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre**

Monsieur Jeff Boonen (CSV) est nommé Rapporteur du projet de loi.

Monsieur le Ministre Serge Wilmes présente le projet de loi pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document parlementaire afférent.

En bref, le projet de loi a pour objet de modifier la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre. Il s'agit principalement :

- d'étendre l'objet du syndicat à l'établissement, l'entretien et l'exploitation d'une station de potabilisation de l'eau de la Moselle,
- d'augmenter le nombre de délégués de l'État afin d'assurer le principe de la parité de voix entre les membres délégués de l'État et ceux du secteur communal,
- de prévoir une compétence conjointe des ministres ayant respectivement les Affaires communales, les Finances et l'Environnement dans leurs attributions, ceci en matière de budget du syndicat,
- d'autoriser le SEBES à mettre en place des installations pour la production d'énergies renouvelables, qui seront utilisées pour son propre fonctionnement et exploitation.

Monsieur le Ministre Serge Wilmes précise que le Conseil d'État a émis une opposition formelle à l'endroit de l'article 3 du projet de loi, modifiant l'article 14 de la loi précitée du 31 juillet 1962 qui entend introduire une compétence conjointe des ministres ayant respectivement les Affaires communales, les Finances et l'Environnement dans leurs attributions pour arrêter le budget du syndicat, pour approuver toute décision du comité du syndicat dont l'application est susceptible de grever le budget de l'État ainsi que pour le contrôle des budgets, des comptes et de la caisse du syndicat. Il rappelle que la question de la compétence conjointe de membres du Gouvernement est réglée par l'article 10 du règlement interne du Gouvernement, en phase avec l'article 90 de la Constitution, qui dispose que les affaires qui concernent à la fois plusieurs départements ministériels sont délibérées en conseil.

Suite à cette opposition formelle, un amendement gouvernemental a été introduit, afin d'abandonner la compétence conjointe et de transférer une compétence exclusive au ministre ayant les Affaires communales dans ses attributions en tant qu'autorité de surveillance de droit commun de la gestion communale. Dans son avis complémentaire, le Conseil d'État a levé son opposition formelle.

Monsieur le Ministre Serge Wilmes mentionne encore brièvement les avis respectifs du SYVICOL et de la Chambre de Commerce.

*

Suite à l'exposé de Monsieur le Ministre Serge Wilmes, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) et Madame Claire Delcourt (LSAP) souhaitent obtenir des précisions sur les travaux de potabilisation de l'eau de la Moselle, sur les préparatifs en cours, ainsi que sur les implications budgétaires de ce projet. Elles s'interrogent notamment sur le caractère réaliste de l'objectif de finaliser les travaux à l'horizon 2040. Monsieur Serge Wilmes explique que la première étape consiste à conférer au SEBES la compétence nécessaire pour mener ce projet, ceci par le biais du projet de loi sous rubrique. Les étapes suivantes s'étendront ensuite sur quinze ans. Monsieur le Ministre précise que de nombreuses études devront encore être réalisées pour la mise en œuvre concrète. Des analyses préliminaires ont montré la faisabilité théorique du projet, mais des travaux plus détaillés seront nécessaires pour sa réalisation effective. Selon l'orateur, la potabilisation de l'eau de la Moselle pourrait être réalisée à l'horizon 2040, les détails budgétaires étant cependant encore à clarifier.

Suite à d'autres questions afférentes de Madame Joëlle Welfring, il est souligné que :

- En ce qui concerne la mise en place d'installations pour la production d'énergies renouvelables, Monsieur Serge Wilmes indique qu'il ne dispose pas d'une vue d'ensemble sur les intentions des différents syndicats communaux dans ce domaine. Il ajoute ne pas être en mesure de fournir de détails précis sur les modalités de financement envisagées par les syndicats. Le Gouvernement encourage néanmoins l'ensemble des syndicats communaux à poursuivre dans cette voie, afin de développer des solutions énergétiques là où cela est techniquement et financièrement possible, que ce soit via le photovoltaïque ou l'énergie éolienne.
- Quant à l'adaptation des statuts des autres syndicats de communes, Monsieur le Ministre répond qu'il ne peut pas fournir davantage d'informations, car la modification des statuts relève de la compétence propre de chaque syndicat, et qu'il convient donc d'examiner cette question individuellement pour chacun d'entre eux.

Tout en précisant que la production d'énergie constitue une activité accessoire à la mission principale de traitement et de distribution de l'eau, Madame Simone Beissel (DP) souligne que la fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, Eschdorf et Heischent a permis de renforcer le programme régional d'énergies renouvelables, avec notamment l'installation d'une nouvelle éolienne de grande envergure. Elle précise que, grâce à cette nouvelle capacité de production, le SEBES sera énergétiquement autonome. Cet aspect est particulièrement important, alors que les installations du SEBES sont considérées par le Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) comme « infrastructure critique ». L'oratrice estime qu'il serait souhaitable que les autres syndicats de communes suivent le même exemple, en développant leurs propres solutions d'énergies renouvelables pour renforcer leur autonomie énergétique.

Monsieur Jeff Boonen exprime ses réserves concernant la production d'énergie par les syndicats de communes. Il souligne que, même si ces derniers peuvent produire l'énergie dont ils ont besoin, il convient de distinguer autonomie théorique et autonomie réelle en situation de crise. Selon lui, posséder des éoliennes ne garantit pas le fonctionnement des installations essentielles dans des conditions exceptionnelles. Il insiste sur le fait que l'autonomie réelle dépend de systèmes d'alimentation de secours, tels que des générateurs ou des batteries, et non uniquement de la production de l'énergie renouvelable.

Madame Joëlle Welfring rappelle que la participation des syndicats de communes au développement des énergies renouvelables s'inscrit dans le cadre d'une législation européenne visant à garantir une base énergétique plus stable et une autonomie renforcée dans l'ensemble de l'UE. Elle souligne également que cette démarche figure explicitement dans le PNEC et constitue donc la mise en œuvre concrète d'une partie de la politique climatique du pays. Selon elle, la participation active des syndicats de communes à la production d'énergies renouvelables constitue une étape essentielle pour améliorer le bilan climatique national.

*

Sur proposition de Madame Simone Beissel, une visite des installations du SEBES à Eschdorf sera organisée prochainement.

2. Divers

Monsieur Paul Galles remercie Monsieur le Ministre pour sa disponibilité lors de la COP30, au cours de laquelle Madame Joëlle Welfring et lui-même ont pu échanger lors d'une visioconférence avec la délégation ministérielle depuis Belém. Il informe qu'une autre

visioconférence a été organisée avec le mouvement *Youth4Climate* et qu'une heure d'actualité se tiendra en séance plénière la semaine prochaine.

À la suite d'une question de Monsieur Luc Emering (DP) concernant le maintien des mesures du *Klimabonus Wunnen* pour les systèmes de chauffage aux copeaux de bois (*Hackschnitzelheizungen*), Monsieur Paul Galles se renseignera auprès du Ministère afin d'organiser une réunion sur le sujet.

Luxembourg, le 8 décembre 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact